



**AUTORISATIONS DE SORTIES dans la cadre  
De l'A.S. (Association Sportive)**

Dans le cadre de l'A.S. (Association Sportive), les apprenants sont susceptibles de participer à des sorties (en bus ou à pied) en dehors du temps scolaire accompagnés de personnels d'enseignement, d'éducation et de surveillance

Ces sorties peuvent faire l'objet d'une demande de participation supplémentaire.

Les dates et horaires de ces sorties sont communiqués par Pronote ou par affichage à la Vie Scolaire.

FINET Sonia, Provisseure  
du Lycée Professionnel Les Alpilles

**Autorisation de sorties dans la cadre de l'A.S.**

Cette autorisation est valable durant l'année scolaire 2026 - 2027.

Je soussigné : Mme - Mr..... responsable légal de l'enfant  
....., l'autorise à  
participer aux sorties organisées par l'AS.

Fait à Saint Rémy, le : .....  
(Signature précédée de la mention lu et approuvé)



**BULLETIN D'ADHESION A L'A.S.  
(Association Sportive)**

L'A.S. (association sportive) permet de découvrir et pratiquer des activités sportives diverses dans un cadre scolaire, en compétition ou hors compétition (badminton, pétanque, laser Game, patinoire, accrobranche, équitation, sports collectifs, tennis de table...)

A quel moment : Sorties ou animations mercredi après-midi, ouvertes à tous les apprenants (internes, externes ou demi-pensionnaires)

NOM : .....

PRENOM : .....

Classe : .....

Régime : .....

Déclare adhérer à l'A.LE.S.A. pour l'année scolaire 2026/2027.

Je joins un **chèque de cotisation de 15 €** à l'ordre de l' **A.S. ALPILL'CAMPUS**

Date : .....

Signature du représentant légal :

